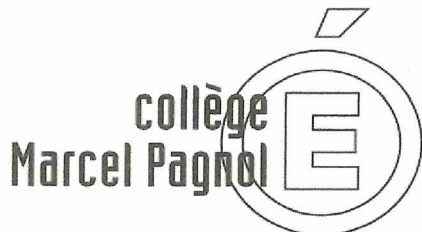




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Orléans-Tours

Collège Marcel Pagnol

Le Principal
Christophe LOUBRY

Dossier suivi par
Chrystelle DACALOR
Adjointe Gestionnaire

T 02 37 46 57 67
F 02 37 46 10 35
ce.0280024z
@ac-orleans-tours.fr

28500 Vernouillet

INFORMATION DEMI-PENSION 2023-2024

=====

La demi-pension du collège est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

① L'inscription à la demi-pension se fait pour l'année scolaire. Les changements de régime (demi-pensionnaire, externe) se font au plus tard 15 jours avant la fin de chaque trimestre auprès du Gestionnaire sur demande écrite exclusivement.

Lors de votre inscription vous pouvez choisir entre :

- **Le paiement mensualisé par prélèvement automatique** (dans ce cas, remplir dater, signer le mandat de prélèvement SEPA et joindre un RIB)
- **Le paiement par trimestre**, à réception de la facture.

② Les tarifs, fixés chaque année par le Conseil Départemental, **sont réévalués au 1^{er} janvier de chaque année.**

Les factures sont transmises au début de chaque trimestre par mail à l'adresse communiquée lors de l'inscription, ou en dernier ressort remises aux élèves.

A titre indicatif, tarifs 2023 :

- Janvier - mars : 164.12€
- Avril - juillet : 164.12€
- Septembre - décembre : 193.96€

③ Les familles rencontrant des difficultés financières doivent prendre rendez-vous avec la Gestionnaire dans les plus brefs délais. Vous pouvez aussi contacter l'Assistante Sociale du collège pour solliciter une aide du Fonds Social Collégien.

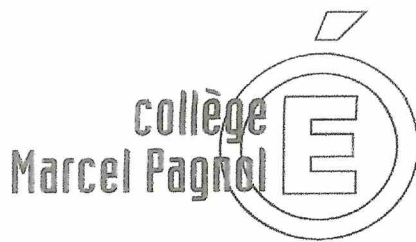
④ Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leur repas à la cantine en créditant leur carte de self à l'avance auprès du Gestionnaire (tarif 2023 : 4.15 € le repas) ou via l'application My TurboSelf. **Aucun passage ne sera autorisé sans repas crédité.**

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement de la demi-pension, vous pouvez vous adresser au service gestionnaire du collège.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Orléans-Tours

Vernouillet, le 22 mai 2023

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Collège Marcel Pagnol

Le Principal

Christophe Loubry

Dossier suivi par
Chrystelle DACALOR
Adjointe Gestionnaire

T 02 37 46 57 67

F 02 37 46 10 35

ce.0280024z

@ac-orleans-tours.fr

28500 Vernouillet

Objet : mise en place du prélèvement automatique, échéancier.

Mesdames, Messieurs,

Les factures de cantine, induites par l'accueil de vos enfants en demi-pension au sein de l'établissement, constituent une charge financière non négligeable dont il vous est demandé, chaque trimestre, de vous acquitter.

Afin de vous offrir le plus de facilités de paiement possible, le collège Marcel Pagnol vous permet d'opter pour le prélèvement automatique.

A cet effet, et si vous souhaitez y souscrire, il vous est demandé de remplir le document joint en annexe (mandat de prélèvement SEPA) et d'y joindre un relevé d'identité bancaire.

Dans le cas où vous auriez opté pour le prélèvement au titre de l'année scolaire 2022/2023, vous devez renouveler la demande pour l'année scolaire 2023/2024.

Echéancier de prélèvement prévisionnel :

Trimestres	Dates de prélèvement	Montants prélevés
1	06 Octobre 2023	65,00 €
	06 Novembre 2023	65,00 €
	06 Décembre 2023	Solde de la facture du premier trimestre 2023-2024 soit 63.96 € au maximum
2	05 Janvier 2024	55,00 €
	07 Février 2024	55,00 €
	07 Mars 2024	Solde de la facture du deuxième trimestre 2023-2024
3	05 Avril 2024	55,00 €
	07 Mai 2024	55,00 €
	07 Juin 2024	Solde de la facture du troisième trimestre 2023-2024

Pour toute question d'ordre financier, le Service Gestionnaire du collège Marcel Pagnol se tient à votre disposition.

Je vous remercie.

Le Principal
Christophe LOUBRY



FICHE INTENDANCE
ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

Fiche à compléter et à remettre avec le dossier d'inscription

ELEVE :

NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

Demi - pensionnaire

Externe

(Rayer la mention inutile)

RESPONSABLE LEGAL : (personne qui paie les frais de scolarité)

Nom – Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

RIB à coller ici

Date :

Signature du responsable légal

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COLLEGE MARCEL PAGNOL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COLLEGE MARCEL PAGNOL.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 62 ESD 534819

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : COLLEGE MARCEL PAGNOL

Adresse : La Croix Giboreaux

Code postal : 28500

Ville : VERNOUILLET

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

										()
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE MARCEL PAGNOL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec COLLEGE MARCEL PAGNOL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.